PERISCOLAIRE DES MARTRES-DE-VEYRE

Inscriptions

Dossier complet à retourner en mairie, à l'ALSH ou par mail (periscolaire@lesmartresdeveyre) avant le 1er juillet 2025
Une réunion d'information aura lieu le lundi 8 septembre (sous réserve de confirmation)

Horaires

Accueil périscolaire de 07h00 à 08h30
de 16h30 à 18h30

Restaurant scolaire de 11h30 à 13h30 pour l'école maternelle
de 11h45 à 13h45 pour l'école élémentaire

Les familles peuvent récupérer les enfants à la garderie du soir seulement **à partir de 16h50**.

Adresses et numeros utiles

Accueil périscolaire et restaurant scolaire
11 allée des Ecoles – 63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
04.73.39.96.91.
alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr

- Responsable restaurant scolaire/ALSH : **Pascal ENJOLRAS**
- Directrice ALSH : **Alexandra PABIOT**

Mairie (facturation)
place Alphonse Quinsat – 63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
04.73.39.32.37.
periscolaire@lesmartresdeveyre.fr

- Responsable facturation : **Stéphanie ENJOLRAS**

Constitution du dossier

- ❑ Fiche de renseignements avec photo
- ❑ Fiche sanitaire
- ❑ Fiche d'inscription
- ❑ Avis d'imposition **2025** sur les revenus 2024 du foyer ou avis de situation déclarative
- ❑ Attestation du quotient familial de mai 2025 (à récupérer sur le site de la CAF)
- ❑ Attestation d'assurance
- ❑ Copie du carnet de santé ou certificat médical attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires

Absences ou modifications

En cas d'absence ou pour tout changement, prévenir **impérativement**, l'école et l'alsh **avant 9h00** par téléphone au 04.73.39.96.91 ou par mail à alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr

Toute modification (inscription, annulation, planning) peut se faire directement sur le Portail Famille, **48h avant l'évènement**.

Mélanie, Damien, Svetlana, Nadia

Alexandra, Pascal

Tarifs

Un Coefficient Social (CS) est attribué à chaque famille à partir de l'avis d'imposition selon le calcul suivant :

- Prendre le revenu fiscal de référence du ou des avis d'imposition 2025 du foyer sur les revenus 2024
- Diviser par le nombre de part composant la famille
- Diviser par 12
- Pour le 3ème enfant inscrit et suivants, une réduction de 50% est appliquée

La commune a mis en place la tarification sociale avec le dispositif « cantine à 1€ » pour les familles dont le quotient familial (QF) de la CAF est inférieur ou égal à 1 000. Pour bénéficier du repas à 1€, **l'attestation du QF CAF est obligatoire**. Sans cette dernière, le tarif normal sera appliqué.

				Tarif accueil périscolaire		Tarif restaurant scolaire	
CS - Coefficient Social			**Tranches**	**Tarifs**	**Tarifs** (3e enfant)	**Tarifs**	**Tarifs** (3e enfant)
Inférieur	à	280 €	**1**	0,74 €	0,37 €	**1,00 €**	**1,00 €**
280 €	à	560 €	**2**	0,96 €	0,48 €	2,72 €	1,36 €
561 €	à	840 €	**3**	1,17 €	0,59 €	3,36 €	1,68 €
841 €	à	1 064 €	**4**	1,38 €	0,69 €	3,70 €	1,85 €
1 065 €	à	1 288 €	**5**	1,60 €	0,80 €	4,03 €	2,02 €
1 289 €	à	1 512 €	**6**	1,81 €	0,91 €	4,37 €	2,19 €
1 513 €	à	1 791 €	**7**	2,03 €	1,01 €	4,70 €	2,35 €
1 792 €	à	2 071 €	**8**	2,24 €	1,12 €	5,03 €	2,52 €
2 072 €	à	2 351 €	**9**	2,44 €	1,22 €	5,38 €	2,69 €
Plus de 2 351 € Ou **absence d'avis d'imposition**			**10**	2,56 €	1,28 €	5,71 €	2,86 €

Pour info, le coût moyen d'un repas s'élève à environ 10,20€ (matières premières, frais de fonctionnement, encadrement…).
La collation (pour les enfants inscrits en accueil du soir) est fournie par la mairie.

↳ Tout changement doit être signalé au service facturation.

Paiements

Les factures sont éditées à terme échu, transmises par mail ou par papier dans le cartable (selon votre choix lors de l'inscription) et à régler :

- Par **chèque** à l'ordre du « *Trésor Public* » à la mairie ou à l'alsh
- En **espèce** à la mairie
- En **ligne** sur le portail famille (identifiant transmis par mail en début d'année scolaire).

En cas de perte de vos identifiants, merci de contacter le service facturation par mail à : periscolaire@lesmartresdeveyre.fr

Les animateurs et animatrices

Les ATSEM